

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 février 2020 à 19h45 à la salle du conseil située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Renaud Ouellet
Francis Boucher
Et Raymond Frève.

Sont absents : Messieurs LES CONSEILLERS
Charles Montamat
Michel Viens
Et Yves Lapointe

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h45 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

25-02-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte.

26-02-2020

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION VISANT À ANNONCER L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 252-2020 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Francis Boucher donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 252-2020 relatif à la gestion des matières résiduelles.

Un projet de règlement est déposé. Celui-ci prévoit des modifications par rapport au règlement 226-2016. La réduction du nombre de collectes des ordures sera prise en compte et la

section relative à la tarification qui entrerait en conflit avec les dispositions du règlement de taxation 251-2019, sera abrogée.

27-02-2020

**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION VISANT À ANNONCER
L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 253-2020 SUR LES TAUX
DE TAXATION 2020**

Renaud Ouellet donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 253 sur les taux de taxation 2020.

Un projet de règlement est déposé. Celui-ci prévoit des modifications par rapport au règlement 251-2019. Le montant de la taxe pour les conteneurs à déchets et les saisonniers y est précisé de même que ce qui est inclus dans la taxe pour gestion des matières résiduelles. Ce règlement sera cohérent avec le règlement modifié de gestion des matières résiduelles dont le projet vient d'être déposé (26-02-2020).

28-01-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h.

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale